



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 29 avril 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 07-2015 Entretien du patrimoine construit, étape 2015-2017
Crédit demandé CHF 1'071'500.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2015 du 18 mars 2015,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

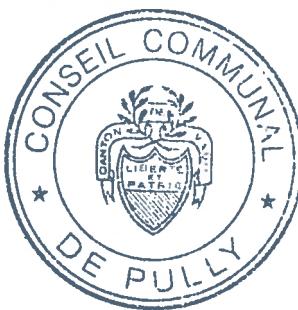
- d'adopter les travaux d'entretien du patrimoine construit, étape 2015-2017 ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'071'500.00 destiné à couvrir les frais des travaux ;
- de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 15 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Cédric MILLIQUET

La secrétaire

J. Vallot,
Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 30 avril 2015